



2021 / PTGI-K

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE

Droit de 750F payé en compte du greffe

Nous, Abraham Samba Président du Tribunal de Grande Instance de Koutiala
(République du Mali)

Vu les pièces suivantes

Extrait d'Acte de naissance n°359
de l'année 2008 du centre principal de Darsalam

CERTIFIONS QUE :

L_Nomme : Sekou Konati

Né le : 22 Avril 2008

A : Koutiala Cercle de : _____

Fil de : Samba et de Marlam Traoré

Profession : Etudiant

Situation de famille : Célibataire

Domicile : Koutiala

Bénéficie de la Nationalité malienne en vertu des articles 224 et suivants de la Loi
n°2011 - 087 du 30 décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille.
En foi de quoi le présent Certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit

Koutiala, le 28 juillet 2025.

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

